

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **lundi 1^{er} juin 2026 à 18 h 30**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les membres du conseil statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **Lot 1 295 061** - permettre de déroger à l'obligation d'installer un écran acoustique entre un équipement mécanique hors toit et une zone où seul un usage de la famille habitation est autorisé, pour le bâtiment projeté, et ce, malgré l'article 21.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

La documentation relative à cette demande de dérogation mineure est disponible pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section « Dossiers à l'étude » : <https://montreal.ca/articles/dossiers-letude-dans-mhm-5560>

FAIT À MONTRÉAL, CE 15^E JOUR DE MAI 2026.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc